

Quelques faits concrets, sans interprétation, dont nous vous laissons juges

Lors des journées d'instances de **dialogue social** (CSAL et FS¹), Monsieur le Directeur est présent le matin. Il se retire l'après-midi pour des « **sujets importants** » alors que les autres acteurs du dialogue social poursuivent le travail relatif à l'ensemble des sujets à l'ordre du jour sur la journée complète, et ne peuvent donc se consacrer à leurs autres missions qui leur sont dévolues.

Aucune **communication**, aucune explication quant à l'arrêt brutal des applications informatiques qui s'est produit ce mois de septembre.

Non attribution spontanée des **droits des agents** lors du protocole mis en place en période de canicule cet été ; nécessité de **se battre et se défendre** pour faire appliquer les textes en vigueur et faire valoir nos droits, quitte à imposer « une charge supplémentaire [de travail] pour [notre] collègue des RH ».

Absence de suites données à certaines **fiches de signalement**, ou gestion par : « **allez, il faut tenir le coup** » « **pas de fiche pour rien** ».

Gestion des **situations difficiles** vécues par nos collègues par absence de prise de contact suite à retour d'**arrêt de travail** de plusieurs mois, absence d'enquête et de suivi suite au **décès brutal** de l'un des nôtres.

Déconcentration de certaines décisions et responsabilités aux chefs de services.

Résultats de l'**observatoire interne** globalement satisfaisants aux yeux de la DRFIP21 : à peine plus d'un agent sur deux a répondu (58%). Plus des trois quarts des participants (76%) ne se sentent pas motivés, près de la moitié (47%) est insatisfaite de sa charge de travail et plus d'un tiers (36%) se sent désabusé.

La DRFIP 21 respecte-elle ses agents ?

A vous de nous le dire !

Sachez que pour



il est établi que non !

¹ CSAL : Comité Social d'Administration Local
FS : Formation Spécialisée